



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 janvier 2010

HALLE DE SPORTS - MARCHÉ DE MAÎTRISE  
D'OEUVRE - APPROBATION DE L'AVANT  
PROJET DÉFINITIF (APD) MODIFICATIF ET  
DE L'AVENANT N° 3

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 22 janvier 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

DELIBERATION D20100043

### PATRIMOINE BATI ET MOYENS

### **HALLE DE SPORTS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF (APD) MODIFICATIF ET DE L'AVENANT N° 3**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la réalisation de la Halle des Sports, d'un Centre de développement du sport (CDS) et d'une chaufferie bois, le Conseil municipal du 27 janvier 2006 a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 23 juin 2006 a approuvé l'avenant n° 1 lié à l'Avant projet définitif (APD), au coût prévisionnel des travaux associé et à la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 mai 2007 a approuvé l'avenant n° 2 lié à l'augmentation de l'enveloppe financière.

Une étude de faisabilité a été réalisée en vue de faire évoluer la Halle des Sports classée en type X (équipements sportifs) vers un type L (équipements à usages multiples). Ses conclusions rendaient cette évolution techniquement et réglementairement possible.

Des rencontres préparatoires ont également été menées avec les Services d'Incendie et de Secours, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (service accessibilité), le Contrôleur Technique ainsi que des professionnels du spectacle.

Une modification de la composition de maîtrise d'œuvre est nécessaire du fait du départ de l'économiste de la construction. ECIB PROJECT remplace donc GAUTREAU et associés.

Les compléments d'études associés à l'ensemble de ces transformations nous amènent à passer un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire modificatif a reçu un avis favorable en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Le montant du marché initial est modifié de la manière suivante :

MARCHE INITIAL TTC VALEUR DECEMBRE 2005	AVENANTS		% SUR MARCHE INITIAL	MARCHE APRES AVENANTS (Hors actualisation)
	Dates	Montants valeur décembre 2005		
1 253 076,50 € HT 1 498 679,49 € TTC	<b>n° 1</b> 23/06/2006	190 510,30 € HT 227 850,32 € TTC	+ 15,20	1 443 586,80 € HT 1 726 529,81 € TTC
	<b>n° 2</b> 15/05/2007	-	-	1 443 586,80 € HT 1 726 529,81 € TTC
	<b>n° 3</b>	429 088,85 € HT 513 190,26 € TTC	+ 34,24	1 872 675,65 € HT 2 239 720,07 € TTC
<b>CUMUL</b>		619 599,15 € HT 741 040,58 € TTC	<b>+ 49,45 %</b>	1 872 675,65 € HT 2 239 720,07 € TTC

L'avenant, d'un montant supérieur à 5 % de la totalité du marché, a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres le 11 janvier 2010.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 43003001, sous-fonction 400, compte 2313.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant projet définitif (APD) modificatif pour le type X-L élaboré par CRR Architectes ;
- fixer le montant prévisionnel des travaux complémentaires associés à ces transformations tel qu'il ressort de l'APD et qu'il figure dans l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre joint ; pour un montant de 3 355 312 € HT (valeur décembre 2005) ;
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre tel qu'il figure dans l'avenant joint ;
- modifier un article du Cahier des Clauses Administratives Particulières permettant de dissocier l'élément de mission Assistance aux Opérations de Réception (AOR) pour certaines parties de l'ouvrage étant achevées (Centre de Développement du Sport, salles de pratique au sol & activités aériennes), tel qu'il figure dans l'avenant joint ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**